

L' ANONYMAT

Le candidat doit inscrire
ci - dessous son numéro de table**B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS**

Dominante :

Code spécialité :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Durée : 30 min

Centre d'écrit

Session : 2006

NOM et Prénoms :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

RESERVE A

Griffe du correcteur

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS

Dominante :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Session : 2006

N° de sujet :

Folio 1/7

Ce sujet est présenté sous la forme d'un cahier réponse. Il vous appartient de le compléter et de le rendre, sans le dégrafer, au surveillant de salle à la fin de l'épreuve.

	Barème	Notation
1 – Vie professionnelle (questions n°1.1 à 1.8)	8 points	
2 – Santé (questions n°2.1 à 2.4)	7 points	
3 – Environnement (questions n°3.1 à 3.5)	5 points	
TOTAL	20 points	
Note sur 20 (en points entiers ou ½ points) :		/ 20

Ne rien écrire

dans la partie barrée

BEP -VSP Folio 2/7

1 - VIE PROFESSIONNELLE

David, électricien, 22 ans, est salarié depuis 6 mois dans une entreprise.
Aujourd'hui, les élections des délégués du personnel sont organisées dans le local de repos de l'entreprise.

Lire le document 1 et répondre aux questions.

1.1 Parmi les propositions suivantes, rayer les missions qui n'incombent pas aux délégués du personnel :

- Demander l'installation de douches dans les vestiaires
- Organiser les grèves contre les licenciements
- Donner son avis sur la mise en place des 35 heures
- Assister un salarié lors de son entretien préalable au licenciement
- Collecter les cotisations syndicales

1.2 Cocher la bonne réponse :

L'élection de délégués du personnel est obligatoire lorsque l'effectif de l'entreprise dépasse :

10 salariés

50 salariés

100 salariés

1.3 Préciser si David peut :

	OUI	NON	JUSTIFICATION
Se présenter comme délégué du personnel			
Voter pour les élections de délégués du personnel.			

1.4 Citer les deux instances dans lesquelles le délégué du personnel est consulté.

-

-

Ne rien écrire

dans la partie barrée

BEP -VSP Folio 3/7

Document 1

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Si vous êtes élu(e) délégué(e) du personnel, vous avez pour mission de:

- présenter à votre employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives du personnel concernant les salaires, la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ;
- saisir l'inspecteur du travail de toutes les plaintes et observations du personnel (conditions de travail, congés payés...);
- accompagner l'inspecteur du travail quand il visite l'entreprise ;
- communiquer au comité d'entreprise (quand il existe) les suggestions et observations du personnel sur toutes les questions concernant la marche de l'entreprise, les conditions d'emploi, de travail ;
- communiquer au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail) toutes suggestions et observations relevant de sa compétence.

S'il n'y a pas de CHSCT vous exercez les missions attribuées à ce comité.

Vous pouvez également assister les salariés de l'établissement à l'entretien préalable à une sanction disciplinaire ou à un licenciement.

Vous pouvez être consulté sur les conditions de travail dans l'entreprise.

Vous êtes informé et consulté avant tout licenciement pour motif économique.

Dans une entreprise de moins de 50 salariés où il n'y a pas de C.E. :

vous êtes consulté sur :

- la fixation de la période de congés payés,
- le règlement intérieur, l'aménagement du temps de travail, les congés formation et l'ensemble du plan formation de l'entreprise,
- le reclassement des travailleurs accidentés et l'emploi des handicapés.

Condition d'effectif

Des élections de délégués du personnel doivent être organisées par l'employeur dans les entreprises ou établissements occupant habituellement onze salariés au moins dans les conditions du droit privé.

En cas de création d'entreprise, cet effectif doit avoir été atteint pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois dernières années.

Durée du mandat

Le mandat des délégués du personnel est de quatre ans.

Conditions pour être électeur

Pour être électeur, il faut :

- travailler dans l'entreprise depuis au moins trois mois ;
- être âgé de 16 ans minimum ;
- ne pas avoir encouru de condamnation privative du droit de vote.

Conditions pour être éligible

Pour être éligible, il faut :

- travailler dans l'entreprise depuis au moins un an sans interruption ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- ne pas avoir encouru de condamnation privative du droit de vote ou avoir été déchu de fonctions syndicales ;
- ne pas être conjoint, descendant, ascendant, frère, soeur ou alliés de même degré du chef d'entreprise.

Source : servicepublic.fr

Ne rien écrire

dans la partie barrée

BEP -VSP Folio 4/7

David quitte son travail à 18 heures. Il se fait une entorse à la cheville sur le parking de l'entreprise. Le médecin lui prescrit un arrêt de travail de 15 jours.

1.5 Indiquer de quel type d'accident il s'agit. Donner sa définition.

.....
.....
.....

1.6 Nommer l'organisme qui prend en charge l'indemnisation du salarié pendant son arrêt de travail.

.....
.....

1.7 Compléter les phrases en cochant la ou les bonnes réponses :

- les indemnités journalières sont des prestations	<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> en espèces.
- les indemnités journalières sont versées en cas	<input type="checkbox"/> de maladie	<input type="checkbox"/> d'accident du travail.
- les indemnités journalières	<input type="checkbox"/> sont des rentes	<input type="checkbox"/> compensent le salaire.

1.8 Donner un exemple de prestation en nature.

.....
.....

2 - SANTE

David fait quelques achats alimentaires. Il s'interroge sur la façon de composer ses repas.

2.1 Chaque groupe d'aliments apporte à l'organisme des constituants alimentaires essentiels. Les aliments sont classés en six groupes. Retrouver ces différents groupes et pour chacun indiquer le constituant alimentaire principal en complétant le tableau ci-dessous :

GROUPES D'ALIMENTS	Ex : viandes, poissons, œufs					
CONSTITUANT ALIMENTAIRE PRINCIPAL	protéines					

2.2 Définir le terme nutriment.

.....

.....

.....

2.3 Indiquer les groupes d'aliments qu'il faut consommer avec modération lorsqu'on a une activité physique réduite.

.....

.....

2.4 Retrouver deux risques encourus par David si son alimentation n'est pas adaptée à sa vie sédentaire.

.....

.....

.....

.....

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	5 / 7

Ne rien écrire

dans la partie barrée

BEP -VSP Folio 6/7

3 - ENVIRONNEMENT

Immobilisé quelques jours pour son entorse, David profite de l'occasion pour feuilleter des magazines. Un article retient son attention

Pollution industrielle : des effets à long terme

(...) La pollution de l'air est l'une des pollutions les plus visibles. Des cheminées d'usine s'échappent du dioxyde de soufre (SO₂) et des poussières issus principalement de l'industrie chimique, du monoxyde et du dioxyde de carbone (CO et CO₂) produits par la métallurgie et les centrales à charbon, des oxydes d'azote (NOX), des composés organiques volatils (COV).... Néanmoins, dans les pays développés, les rejets atmosphériques industriels ont nettement diminué grâce à la mise en place de filtres et au remplacement du charbon par l'électricité ou le gaz. Aujourd'hui, la pollution atmosphérique est davantage due aux voitures et aux camions qu'à l'industrie !

Quels sont les effets de cette pollution industrielle sur la santé humaine ? Les données manquent pour répondre de façon précise. Les études épidémiologiques permettant de contrôler l'impact sanitaire éventuel des nouvelles molécules industrielles sont quasiment inexistantes ! De plus, on ne sait pas bien évaluer l'effet des faibles doses ainsi que la façon dont ces multiples produits peuvent se combiner et agir sur l'organisme. Ainsi, l'élévation du taux de cancers dans les pays occidentaux, de même qu'une certaine baisse de la fertilité masculine, pourraient être dues à des facteurs environnementaux. En revanche, il ne fait plus de doute aujourd'hui que l'exploitation de l'amiante et son emploi dans les bâtiments sont à l'origine de cancers de la plèvre et que la présence de plomb dans les canalisations d'eau, l'essence ou les peintures murales peut entraîner des troubles nerveux et freiner le développement intellectuel des enfants.

Source : L'homme et l'environnement - Larousse

3.1 Citer la principale source de pollution atmosphérique, en 2006.

.....
.....

3.2 Relever, dans le document, quatre polluants atmosphériques.

-
-
-
-

Ne rien écrire

dans la partie barrée

BEP -VSP Folio 7/7

3.3 Relever les deux mesures adoptées par l'industrie pour réduire la pollution atmosphérique.

.....
.....
.....
.....

3.4 Classer les mesures pour limiter la pollution en reportant les numéros dans le tableau ci-dessous

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1. Circulation alternée des véhicules | 5. Eviter d'utiliser son véhicule pour les petits trajets |
| 2. Prendre les transports en commun | 6. Pot catalytique sur tous les véhicules neufs |
| 3. Eviter les conduites sportives | 7. Aménager des espaces verts |
| 4. Construire des pistes cyclables | 8. Covoiturage avec un collègue. |

MESURES INDIVIDUELLES	
MESURES COLLECTIVES	

3.5 Relever dans le texte, deux effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'homme.

.....
.....
.....
.....